



Modification de l'horaire hebdomadaire en premier degré

Le Ministère de l'Éducation nationale a annoncé la suppression du samedi matin en école primaire, à compter de la prochaine rentrée scolaire. Cette mesure est assortie d'une réduction de 2 heures de l'horaire commun à tous les élèves, affectés désormais au soutien.

Ces nouvelles dispositions ont amené l'Observatoire National de Pédagogie et la Mission « Besoins Educatifs particuliers » du département Éducation du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique à mener une réflexion sur ce thème. En voici le résultat.

I- Etat des lieux et proposition de stratégie.

1/ Les mesures nouvelles et leurs implications

- Suppression des cours du samedi matin à la rentrée 2008 pour tous les élèves du primaire accompagnée d'une diminution du nombre d'heures de cours pour les élèves : l'horaire hebdomadaire passe de 26 à 24 heures par semaine.

- Les raisons invoquées par le ministère (cf. note du ministère du 28/09/07) :

1- Mettre fin à une grande confusion : certains élèves travaillent le samedi, d'autres pas, certains travaillent un samedi sur deux, ou sur trois. Le calendrier national est une fiction car il n'est pas appliqué dans la quasi-totalité des départements.

2- Les élèves français ont beaucoup plus d'heures de cours que leurs voisins européens : 900 heures en France contre 740 en Suède, entre 630 et 770 en Allemagne et entre 530 et 650 en Suède. En France, malgré un nombre d'heures bien supérieur à celui de ses voisins, l'école primaire ne parvient pas à résoudre les difficultés d'environ 15% des élèves.

- Cette mesure s'inscrit dans une réforme de l'école primaire et en sera la pierre angulaire :

1- Les heures gagnées, qui ne sont pas indispensables pour la majorité des élèves, seront mises au service de ceux qui en ont vraiment besoin. Elles seront réemployées à d'autres moments pour permettre un accompagnement personnalisé, en petit groupe pour les élèves en difficulté. Les modalités pratiques de cette mesure seront discutées avec les représentants des enseignants et des familles.

2- Les écoles resteront ouvertes, là où c'est nécessaire, pour proposer aux élèves qui le souhaitent des activités culturelles, artistiques ou sportives.

3- Cette mesure répond à un objectif fixé par le Président de la République dans sa lettre aux éducateurs : faire en sorte que nul ne rentre au collège sans savoir parfaitement lire, écrire et compter.

2/ Quelques éléments d'analyse

- Les chercheurs, en particulier les chronobiologistes et spécialistes des rythmes scolaires, regrettent que cette mesure soit, selon eux, tout d'abord conçue pour les adultes. « Les aménagements du temps scolaire ont pratiquement toujours résulté des exigences économiques, politiques, religieuses et sociales... Ils témoignent d'une évolution de notre société qui, après avoir établi son identité politique et économique, réglé ses systèmes de production, a libéré du temps : temps de vie, temps de travail, temps de loisirs, temps scolaire... » François Testu : *revue « Enfances et Psychologie » N° 13- 2001*

- Ils insistent sur le fait que, si l'on veut respecter les rythmes de l'enfant, c'est la journée qu'il faut considérer : deux périodes sont difficiles pour les enfants : le début de la journée et autour de midi et de l'après déjeuner. Deux bonnes périodes se situent en fin de matinée et en fin d'après-midi pour les enfants les plus âgés de l'école primaire. D'autre part, il conviendrait d'être beaucoup plus vigilant pour éviter les réveils trop matinaux générateurs d'absence suffisante de sommeil. Pour comprendre leur différence d'approche, il faut souligner que leur entrée est d'abord la journée scolaire avant la semaine à l'école. Un des enjeux est, à l'évidence, de croiser et d'articuler ces logiques.

- Le rythme de l'année doit lui aussi être davantage pris en compte : deux périodes difficiles : fin février et autour de la Toussaint. Les chercheurs plaident dans leur grande majorité pour une régularité dans les phases de travail scolaire : sept semaines, plus ou moins une, encadrées par deux semaines complètes de vacances en empiétant un peu sur les vacances d'été.

- Une autre de leurs critiques concerne la logique d'utilisation du temps dégagé par ce type de réforme. N'est-il pas paradoxal de proposer encore plus d'école à ceux qui éprouvent des difficultés et ne s'y sentent pas toujours à l'aise ?

- La coupure du week-end n'est pas vécue de la même manière pour tous les enfants. Les parents, quels que soient les milieux sociaux, ne sont pas tous disponibles le samedi matin : « Les enfants qui ont la chance de bénéficier d'un environnement familial, culturel et social qui leur permet de bien le vivre ne présentent pas de perturbations dans leur comportement, ni dans leurs apprentissages. À l'inverse, ceux qui sont livrés à eux-mêmes - et il y en a de plus en plus - pâtissent du week-end, font une reprise plus difficile le lundi, voire jusqu'au mardi matin »

- Enfin les chercheurs craignent que cette mesure n'aboutisse inévitablement à la généralisation de la semaine de quatre jours sur laquelle ils ont émis des critiques et des réserves, allant dans le même sens que celles qui sont exprimées dans le rapport de l'inspection générale de Mai 2002 :

1/ Même si la semaine de quatre jours est plébiscitée par les parents et les enseignants, « la motivation de cette réaction ne s'appuie sur aucune réflexion concernant les effets sur les enfants. Elle se situe dans la sphère privée : confort de vie familiale, long week-end qui permet aux familles de mieux s'organiser, cela vaut pour les familles recomposées particulièrement en cas de garde alternée »

2/ La mise en place de la semaine de quatre jours n'a pas été accompagnée d'une réflexion globale sur une nouvelle répartition journalière, hebdomadaire, trimestrielle et annuelle pourtant indispensable.

3/ Les alertes :

3-1/ Répartition problématique des disciplines dans l'emploi du temps, « certaines risquant de disparaître comme la découverte du monde ou les disciplines artistiques » .

3-2/ Risque de ne pas rejoindre tous les élèves qui auraient intérêt à bénéficier des propositions artistiques et culturelles, sans oublier que « la participation à des activités socioculturelles au sein de la classe contribue à l'adaptation à l'école » et à l'intégration dans le groupe classe.

3-3/ Fatigue et problèmes de concentration des élèves en particulier le vendredi.

3-4/ Les élèves livrés à eux-mêmes dans le temps récupéré surtout dans les zones urbaines défavorisées.

3-5/ Un premier trimestre exagérément long entraînant une réelle fatigue.

3-6/ Une difficulté pour les maîtres qui doivent enseigner le même contenu dans un temps réduit.

3/ La réflexion engagée dans l'enseignement catholique

- Toutes les recherches menées dans l'esprit des résolutions des Assises de 2001 ont toujours valorisé une réflexion globale sur l'aménagement du temps scolaire :

1/ Prendre en compte les rythmes de vie de plus en plus surchargés des enfants et des adolescents.

2/ Repenser globalement le temps scolaire sur l'année, favoriser et amplifier la logique des cycles d'apprentissage pluriannuels. (Les conclusions du colloque national organisé par l'observatoire en 2004 allaient dans ce sens)

3/ Veiller à l'équilibre de toutes les disciplines : la suppression du samedi matin va être accompagnée d'un recentrage des programmes sur l'essentiel. Même si, l'on peut partager le souci de ne pas accroître la dispersion due aux sollicitations très nombreuses adressées aux enseignants du premier degré, il serait néanmoins dommageable que certains apports décisifs pour la construction de la personne deviennent facultatifs et dépendent du choix des familles, des enfants, des aléas relationnels ou organisationnels.

4/ Au plan didactique, les observations faites dans les classes ayant fait le choix de réduire le temps des cours, au sens strict du terme, ont permis de faire apparaître certains effets pervers qu'il faudra prendre en compte en premier degré :

4-1/ S'il faut enseigner les mêmes choses dans un temps réduit, alors le temps de la recherche individuelle et collective, le temps de la confrontation intellectuelle, le temps de la parole de l'élève risquent de diminuer.

4-2/ Dans cette configuration, le temps de mémorisation, qui se voit déjà beaucoup trop renvoyé hors du temps de présence en classe est encore moins pris en compte.

4-3/ Les temps de fondation, de problématisation, de synthèse, de bilan, de recherche de liens entre les disciplines diminuent voire même disparaissent.

- Les réseaux de l'Adaptation et de la Scolarisation des élèves Handicapés(A.S.H) dans l'enseignement catholique ont développé, depuis plusieurs années, des réponses pertinentes pour la prise en compte de la difficulté scolaire. Des enseignants spécialisés ont en charge ces actions spécifiques concernant les élèves en grande difficulté ou à Besoins Educatifs Particuliers. Leurs interventions dans le cadre du regroupement d'adaptation sont questionnées par les nouvelles orientations proposées. Leur mission de remédiation semble à repenser pour une articulation cohérente entre aide spécialisée et soutien, au cœur du temps scolaire et hors temps scolaire. De nouvelles modalités de travail sont-elles à inventer : davantage de co-animations dans les classes ? Un rôle de personne ressource, renforcé ? Les notions de soutien et de remédiation sont à redéfinir pour que le vocabulaire employé soit porteur de sens et puisse rendre compte de pratiques maîtrisées sur le terrain. La multiplicité des aides pour un élève en difficulté n'est pas à rechercher, mais plutôt une vraie complémentarité des actions menées (P.P.R.E, Projet d'aide, P.P.S...). L'enseignement catholique a souhaité construire une école inclusive, ouverte à tous. Les réponses pédagogiques adaptées, pour cette nouvelle école, ne sauraient se trouver exclusivement du côté du soutien. D'autre part le soutien hors classe est-il adapté à certains élèves en situation de handicap et scolarisés à temps partiel ?

- L'initiative du changement de l'horaire hebdomadaire peut donner des perspectives très porteuses à condition que les équipes aient le temps nécessaire pour envisager toutes les modalités de sa mise en

œuvre. Pour l'enseignement catholique, ce pourrait être une occasion de faire vivre davantage la communauté éducative en donnant à ses membres à parité l'occasion de s'engager auprès des enfants :

- 1/ Interventions de tous les adultes qui souhaitent mettre leurs compétences au service des enfants : groupes de lecture, propositions créatives et culturelles, tutorat individualisé, monitorat entre élèves.
- 2/ Présence d'adultes le soir après la classe pour aider ceux qui en ont besoin dans leur travail personnel.
- 3/ Accueil des familles le samedi matin dans un cadre à la fois convivial et individualisé.
- 4/ Accueil des familles pour leur proposer des temps de partage et de réflexion sur les questions éducatives.

4/ Propositions de stratégie interne à l'enseignement catholique

Cette initiative ministérielle peut être l'occasion d'un recensement et d'un partage entre diocèses. Le Secrétariat Général de l'Enseignement catholique verra avec les Directeurs diocésains comment recenser :

- Des initiatives prises.
- Des résultats obtenus et des réflexions des établissements qui auront utilisé les outils proposés.
- De lister convergences, actions communes, mais aussi questions et difficultés rencontrées.
- De repérer un certain nombre de communautés éducatives à aller observer par le réseau des observatoires régionaux.
- De produire un document de synthèse et de propositions d'actions pour la rentrée prochaine qui serait publié au mois de mai.

En raison de la diversité des questions posées, il conviendra d'observer :

- L'aménagement du temps scolaire.
- L'organisation du temps de concertation.
- Les modalités du soutien envisagées pour les 72 heures libérées par la nouvelle organisation.

II- Un essai de problématisation pour permettre de vivre ces changements en communauté éducative

En résumé, on pourrait dire que cette initiative ministérielle peut être l'occasion de se poser 6 grandes familles de questions selon l'histoire et la situation de la communauté éducative :

a. La question des rythmes scolaires dans une vie d'enfant de plus en plus surchargée.

Cette réforme est l'occasion de se parler dans l'équipe, mais tout autant et peut-être encore davantage entre enseignants et parents, du rythme de vie et d'apprentissage des enfants. En se posant aussi la question de la progressivité de ces rythmes de la petite section au CM2. Au lieu de se focaliser sur une seule de ces dimensions, la réflexion devrait associer analyse de la journée, de la semaine, du trimestre ou de l'année. C'est sans doute l'occasion aussi de faire parler les élèves et d'écouter ce qu'ils disent, même pour les petits, de leur rythme de vie. La comparaison entre les paroles des enfants des différents cycles devrait être éclairante.

On ne peut s'empêcher enfin de souligner l'importance donnée par beaucoup d'acteurs des Assises et reprise, notamment dans le document « Tenir Parole », à la nécessaire place de l'intériorité dans la vie des enfants. Temps de pause, de silence, de retour sur soi, sur la vie collective, initiation spirituelle, proposition de la foi. Comment ne pas faire d'une réflexion sur les rythmes scolaires l'occasion d'une parole entre adultes, enseignants, parents sur cet enjeu éducatif qui est au cœur du projet de l'enseignement catholique ?

b. La question des modes de vie familiaux.

Tant au sein du mouvement des parents d'élèves, qu'entre parents et enseignants, cette évolution est l'occasion de permettre l'expression de la diversité des familles et d'assurer une authentique écoute de la parole de chacun. Ce qui n'est ni simple, ni rapide, avant de réduire les regards divergents ou de provoquer des affrontements qui se transforment parfois en impasse, nous avons là une formidable occasion de sortir des idées toutes faites, des stéréotypes sur les évolutions de la famille pour « mettre sur la table » les motivations profondes des uns et des autres dans leur demande d'organisation du temps des enfants.

c. La question des pratiques pédagogiques et de l'accompagnement individualisé de chaque élève.

Les propositions ministérielles appellent une relecture du fonctionnement, à la fois pour chaque enseignant dans sa classe tout au long de la semaine, ainsi que pour l'ensemble des enseignants dans une logique de cycle. 6 enjeux apparaissent clairement :

- Réactiver, si nécessaire, la réflexion sur la mise en place effective des cycles. Quelles priorités se donner en termes de vie de classe en cycle 1, en cycle 2, en cycle 3 ? Les actions menées par un certain nombre d'équipes, notamment dans la démarche des Assises, doivent être mutualisées et analysées. Quels équilibres trouver entre les différentes activités, entre les différents temps d'attention, de mobilisation des enfants, entre les apprentissages fondamentaux et les autres activités, entre les temps individuels et les temps collectifs, entre les temps d'engagement, d'action et les temps d'intériorité ?

- Se réinterroger autour de la notion d'apprentissages fondamentaux. L'insistance ministérielle, que l'on ne peut discuter, sur le lire, écrire, compter peut entraîner des fausses pistes, des impasses qu'il convient d'éclairer et de conjurer. Cette question est très présente dans toutes les observations faites à l'école maternelle et à l'école primaire en ce moment.
- Développer et parfois inventer de nouvelles pratiques d'accompagnement de l'élève dans les heures « libérées » par la réforme. Pour éviter le risque souvent dénoncé par les chercheurs en éducation du « toujours plus de la même chose » que l'on inflige aux enfants déjà en difficulté. La question de la diversification des approches pédagogiques se pose, et pas seulement pour certains élèves en risque de « décrochage ». Bonne occasion de se poser la question de l'accompagnement de ceux qui, au contraire, peinent faute d'un rythme plus soutenu ou plus adapté.
- Questionner les pratiques pédagogiques, les démarches et les supports utilisés, faute de quoi le risque est grand, d'avoir d'un côté des enseignants qui enseignent et de l'autre des enseignants qui soutiennent. La prise en compte de la difficulté scolaire est à envisager dans une approche systémique et ne peut se réduire à une simple augmentation du temps de soutien.
- Relire les différentes activités proposées aux élèves toute la semaine. La question des risques de dispersion due à une éventuelle inflation des intervenants loin de l'esprit des textes ministériels sur la polyvalence des maîtres, par exemple. Entre une trop grande étroitesse, une absence de variété des situations d'apprentissage proposées aux enfants, et une excessive dispersion, une relecture de la vie d'équipe est souvent urgente.
- S'interroger sur les apprentissages proposés en dehors du temps scolaire, et nous pensons évidemment à la délicate question du travail à la maison. Par-delà les consignes ministérielles, rarement respectées, cette réforme est l'occasion à la fois d'une parole vraie entre enseignants et parents sur cette question et d'une mise en cohérence entre enseignants sur leurs pratiques.

d. La question des liens et des échanges entre l'école et la famille

Cette réforme offre l'occasion de développer les nombreuses initiatives prises, notamment dans le mouvement des Assises, pour inventer de nouveaux modes de relations entre l'école et la famille. Nous pensons au travail fait dans certains diocèses comme ceux de Montpellier ou de Marseille mais aussi à de nombreuses pratiques nouvelles rencontrées dans des écoles très variées. Comme on a essayé de le montrer à plusieurs reprises dans les développements précédents, le Ministère, par cette initiative, offre à toutes les communautés éducatives concernées, l'opportunité d'un dialogue entre adultes autour de questions essentielles. Occasion de remettre, cette fois sans malentendu ni démagogie, l'enfant au cœur, sinon au centre du système, en privilégiant une approche éducative des enjeux complexes et contradictoires que nous venons d'évoquer.

e. La question de la construction du consensus et de la prise de décision

Cette réforme est un beau défi pour les chefs d'établissement et les responsables du mouvement de parents d'élèves, car cette question du temps scolaire réunit dans une sorte de nœud gordien des aspirations, toutes légitimes, mais souvent contradictoires. Temps de la famille, temps de l'enfant, temps des apprentissages etc. Elle est l'occasion de prises de position souvent tranchées et rigides entre parents, enseignants, chercheurs, politiques (mairies, départements) notamment autour de la question des transports scolaires qu'il ne faudrait pas oublier dans cette réflexion.

Sur un plan plus méthodologique, cette réforme pose la question du fonctionnement et de la vie de la communauté éducative : place et rôle du conseil d'établissement, temps, lieux et méthodes pour permettre l'expression de chacun et le débat, modalités de prise de décision, articulation avec les autres établissements grâce au diocèse, ou à la congrégation.

f. La question de la fonction et des missions de l'enseignant

Alors même qu'une réflexion est engagée au plan national, par le gouvernement, sur l'évolution du métier d'enseignant, cette mesure va dans le sens de la reconnaissance explicite de la prise en compte de l'accueil des familles, de l'aide individualisée et de la concertation dans le temps de travail. Les mêmes perspectives annoncées pour le collège à la rentrée 2009 permettent aussi d'étendre cette réflexion aux professeurs du second degré. L'enseignement catholique a toute sa part dans cette importante concertation à partir des pratiques et des orientations qui sont les siennes.

III- Des outils pour se parler au sein de la communauté éducative

- Outil 1 : Les professeurs s'expriment sur la suppression du samedi matin
 - Outil 2 : Les parents s'expriment sur la suppression du samedi matin
 - Outil 3 : L'équipe éducative analyse les effets induits par le changement
 - Outil 4 : L'équipe éducative débat sur la place et la nature du soutien scolaire
 - Outil 5 : L'équipe éducative confronte des points de vue
 - Outil 6 : L'équipe éducative envisage des stratégies de mise en œuvre
-